

51

Angu AWADH

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS  
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DU TCHAD A L'OCCASION DE L'EXAMEN  
PERIODIQUE UNIVERSEL DE L'ALGERIE, LE 29 MAI  
2012

Madame la Présidente,

Nous souhaitons la bienvenue à la délégation algérienne conduite par.....et la remercions de l'exposé clair qu'elle vient de nous faire.

Nous notons avec satisfaction que la promotion et la protection des droits de l'homme sont au cœur des politiques internes et externes de l'Algérie. Depuis 1962, ses différentes Constitutions consacrent les valeurs et les principes universels en la matière.

Nous notons également avec satisfaction que l'Algérie coopère avec le Haut-Commissariat au fonctionnement duquel elle contribue volontairement, avec les organes conventionnels auxquels elle présente régulièrement des rapports, avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.

Depuis la présentation de son rapport du 1<sup>er</sup> cycle en 2008, l'Algérie a réalisé d'importantes avancées en matière des droits de l'homme.

Cependant, nous formulons les recommandations suivantes à l'Algérie :

- Ratifier la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie ; et
- Comblers son retard dans la soumission des rapports aux comités des organes conventionnels.

Merci, Madame la Présidente